

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Adoption de tarifs complémentaires 2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 105 du 18 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables pour l'année 2024.

Il explique qu'en cours d'année, il peut être nécessaire d'adapter certains tarifs ou d'adopter des tarifs complémentaires correspondant à de nouveaux services proposés aux Andréziens-Bouthéonnais.

Il indique que la programmation du théâtre et les services qui y sont proposés nécessitent une mise à jour de certains tarifs. Il ajoute qu'il est également nécessaire d'apporter des modulations tarifaires sur les cours dispensés par le Conservatoire aux élèves des établissements scolaires et sur la carte d'adhérent.

1 – Billetterie - Création d'un tarif « tête d'affiche »

La saison 2024/2025 va proposer un concert d'envergure d'une tête d'affiche, qui nécessite la mise en place d'une tarification adaptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, pour ces évènements spécifiques, il est proposé d'ajouter les tarifs suivants « têtes d'affiche » :

BILLETTERIE	LA PLACE
	Tarifs valables à partir de sept. 2024
Plein tarif "tête d'affiche"	28,00 €
Tarif réduit "tête d'affiche" (avec justificatif pour groupes de + de 10 personnes, comités d'entreprises, familles nombreuses, seniors de + de 65 ans, abonnés du théâtre)	24,00 €
Tarif jeune et solidaire "tête d'affiche" (avec justificatif pour étudiants, détenteurs du Pass'Région, moins de 18 ans, personnes en situation de handicap, intermittents)	17,00 €

Tarifs applicables aux résidents et non-résidents ayant acquis préalablement une carte spectateur.		Tarifs valables à partir de sept. 2024
<u>Avec la carte spectateur Tarif plein</u>		
	Place Tarif "Tête d'affiche"	22,00 €
<u>Avec la carte spectateur Tarif réduit</u>		
	Place Tarif "Tête d'affiche"	19,00 €
<u>Avec la carte spectateur Jeune & solidaire</u>		
	Place Tarif "Tête d'affiche"	17,00 €

2 – Ateliers théâtre – création d'un tarif Projet participatif

En 2024-2025, le Théâtre du Parc va mener un projet participatif avec des amateurs du territoire.

A la différence des stages et ateliers de pratique artistiques déjà menés au théâtre, ces projets participatifs constituent un travail de recherche artistique avec des artistes tout au long de l'année, en vue de l'intégration à une création artistique amateur en fin de saison.

Il convient donc d'adopter les tarifs figurant ci-dessous :

	Tarifs valables à partir de sept. 2024
<u>Pratique artistique Adultes à partir de 16 ans</u>	
Projet participatif	60,00 €
<u>Pratique artistique Adultes à partir de 16 ans > avec carte spectateur</u>	
Projet participatif	50,00 €

3 – Modalités de Paiement des ateliers théâtre

Le Théâtre du Parc souhaite permettre aux familles dont les enfants participent aux ateliers de théâtre hebdomadaires, un paiement en plusieurs fois, tel présenté ci-dessous :

Tarifs des ateliers théâtre		Tarifs valables à partir sept. 2024
Pour une année, le mercredi, de septembre à juin		
Enfants de 7 à 8 ans révolus	(séance de 1 h / sem.)	130,00 €
avec possibilité de paiement en 2 fois		65 € + 65 €
avec possibilité de paiement en 3 fois		50 € + 40 € + 40 €
Enfants de 9 à 11 ans révolus	(séance de 1 h 30 / sem.)	170,00 €
avec possibilité de paiement en 2 fois		85 € + 85 €
avec possibilité de paiement en 3 fois		70 € + 50 € + 50 €
Adolescents de 12 à 15 ans révolus	(séance de 2 h 00 / sem.)	210,00 €
avec possibilité de paiement en 2 fois		110 € + 100 €
avec possibilité de paiement en 3 fois		70 € + 70 € + 70 €
Les paiements en plusieurs fois devront intervenir au cours du premier trimestre d'ateliers, soit entre septembre et décembre de l'année en cours, à raison d'un règlement par mois.		

4 – Location de salle du Théâtre : versement d'un acompte à la réservation

Il est proposé d'instaurer le versement d'un acompte lors de la location des salles du théâtre, comme cela est exigé pour les salles du Château de Bouthéon.

Pour ce faire, la mention suivante doit figurer sur les tarifs des locations de salles du théâtre :

Pour toute location des salles du théâtre, un acompte de 20 % du montant total du devis est à verser (pour les structures publiques, un bon de commande est suffisant).

5 – Cours dispensés aux élèves des écoles primaires, collèges et lycées au Conservatoire

Le Conservatoire souhaite compléter les tarifs votés en séance du 18 décembre 2023 pour permettre une facturation des cours « option danse du lycée » à la demie heure d'une part et proposer des projets Enseignement Artistique et Culturel en danse, musique ou arts plastiques, modulés en 12 ou 6 séances, à l'ensemble des établissements scolaires : écoles primaires, collèges, lycées.

TARIFS AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Option danse Lycée F. Mauriac	
- pour une heure	40 €
- pour une ½ heure	20 €
Projet EAC (enseignement artistique et culturel)	
Danse, musique ou arts plastiques	
- 1 Projet : 12 séances de 1 heure	410 €
- ½ Projet : 6 séances de 1 heure	205 €

6 – Carte d'adhérent

De plus, Il convient de faire bénéficier aux personnes en situation de handicap non résident d'Andrézieux-Bouthéon, d'un tarif réduit sur l'acquisition d'une carte adhérent. Il est proposé d'apporter la précision suivante :

Carte adhérent :

- Résident d'Andrézieux-Bouthéon ou élève "hors commune" en situation de handicap : **10 €**
- Non résident d'Andrézieux-Bouthéon : **25 €**

Monsieur le Maire précise que tous les autres tarifs municipaux restent applicables et demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs complémentaires 2024 susmentionnés pour le Théâtre et le Conservatoire,
- **APPROUVE** l'instauration d'un paiement échelonné pour les ateliers théâtre hebdomadaires selon le barème et les conditions précités,
- **APPROUVE** l'instauration d'un acompte de 20 % pour toute location des salles du Théâtre du Parc.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

